

AR PREFECTURE

013-241300375-20200709-DEL63\_2020-DE  
Regu le 14/07/2020

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

24130037500128

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT  
CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE MAUSSANE VDB**

**SERVICE PUBLIC LOCAL  
CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES**

**M4**

**BUDGET PRIMITIF**

**BUDGET : REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA**

**ANNEE 2020**

018-241300375-20200709-DEL63\_2020-DE  
 Recu p. 2 Modalités de vote du budget

**I. Informations générales**

p.2 Modalités de vote du budget

**II. Présentation générale du budget**

- p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections  
 p.4 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres  
 p.5 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  
 p.6 B1 - Balance générale du budget - Dépenses  
 p.7 B2 - Balance générale du budget - Recettes

**III. Vote du budget**

- p.8 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses  
 p.10 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes  
 p.11 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses  
 p.12 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes  
 p.13 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

**IV – ANNEXES**

	Jointes	Sans Objet
<b>A - Eléments du bilan</b>		
p.14 A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.15 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.17 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.18 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.19 A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.21 A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.22 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.23 A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	X	
p.24 A3.2 - Etalement des provisions	X	
p.25 A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.26 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation		X
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement		X
A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exp		X
A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Inv		X
p.27 A6 - Etat des charges transférées	X	
p.28 A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
<b>B - Engagements hors bilan</b>		
p.29 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	X	
p.30 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.31 B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.32 B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.33 B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.34 B1.6 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.35 B1.7 - Etat des engagements reçus	X	
p.36 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.37 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
p.38 C1.1 - Etat du personnel titulaire	X	
p.41 C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	X	
p.42 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>		
p.43 D - Arrêté et signatures	X	

**I - INFORMATIONS GENERALES**

I

**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2019 après le vote du compte administratif 2019.

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

II

**VUE D'ENSEMBLE**

A1

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
	<b>CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>759 600,00</b>	<b>759 600,00</b>
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)</b>	(si déficit)	(si excédent)
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>759 600,00</b>	<b>759 600,00</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	<b>51 000,00</b>	<b>85 145,64</b>
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	<b>31 690,00</b>	
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) <b>2 455,64</b>	(si solde positif)
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>85 145,64</b>	<b>85 145,64</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		<b>844 745,64</b>	<b>844 745,64</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.  
 (2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.  
 Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.  
 (3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.  
 Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.  
 Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

08 janvier 2020 14:51:26

## ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Collectivité : CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

Budget : REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA

2019

Compte	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
<b>Chapitre - 20</b>			
2051 - Concessions et droits similaires	30 000,00 €	108,00 €	29 890,00 €
<b>Chapitre - 21</b>			
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	0,00 €	1 800,00 €
			1 800,00 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>108,00 €</b>	<b>31 690,00 €</b>

  
 Le Président,  
**Hervé CHESUBINI**

Le Trésorier

  
 Denis BERDAGUE

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	268 060,00	0,00	226 694,00		226 694,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	437 220,00	0,00	496 706,00		496 706,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	100,00		100,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>705 280,00</b>	<b>0,00</b>	<b>723 500,00</b>		<b>723 500,00</b>
66	Charges financières		0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles	57 500,00	0,00	3 100,00		3 100,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	79,12		0,00		0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>762 859,12</b>	<b>0,00</b>	<b>726 600,00</b>		<b>726 600,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)			32 918,00		32 918,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	8 000,00		82,00		82,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>8 000,00</b>		<b>33 000,00</b>		<b>33 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>770 859,12</b>	<b>0,00</b>	<b>759 600,00</b>		<b>759 600,00</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

759 600,00

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	6 000,00	0,00	4 500,00		4 500,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de servic	156 800,00	0,00	250 000,00		250 000,00
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	598 400,00	0,00	505 100,00		505 100,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>761 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>759 600,00</b>		<b>759 600,00</b>
76	Produits financiers	150,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	250,00	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>761 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>759 600,00</b>		<b>759 600,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>				<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>761 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>759 600,00</b>		<b>759 600,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

759 600,00

## Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (8)**

33 000,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00	29 890,00	9 500,00		39 390,00
21	Immobilisations corporelles	12 500,00	1 800,00	41 500,00		43 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	10 000,00	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>52 500,00</b>	<b>31 690,00</b>	<b>51 000,00</b>		<b>82 690,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )			0,00		0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>52 500,00</b>	<b>31 690,00</b>	<b>51 000,00</b>		<b>82 690,00</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>			<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>52 500,00</b>	<b>31 690,00</b>	<b>51 000,00</b>		<b>82 690,00</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	2 455,64
---	----------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>85 145,64</b>
---	------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
13	Subventions d'investissement		0,00	6 000,00		6 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	40 861,21	0,00	18 266,12		18 266,12
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>40 861,21</b>	<b>0,00</b>	<b>24 266,12</b>		<b>24 266,12</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	12 000,00		12 000,00
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)		0,00	15 879,52		15 879,52
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>27 879,52</b>		<b>27 879,52</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>40 861,21</b>	<b>0,00</b>	<b>52 145,64</b>		<b>52 145,64</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)			32 918,00		32 918,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	8 000,00		82,00		82,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>8 000,00</b>		<b>33 000,00</b>		<b>33 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>48 861,21</b>	<b>0,00</b>	<b>85 145,64</b>		<b>85 145,64</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>85 145,64</b>
---	------------------

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>33 000,00</b>
---	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	226 694,00		226 694,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	496 706,00		496 706,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00		100,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 100,00	0,00	3 100,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	82,00	82,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		32 918,00	32 918,00
<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>		<b>726 600,00</b>	<b>33 000,00</b>	<b>759 600,00</b>

+

**D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE****0,00**

=

**TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES****759 600,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	39 390,00	0,00	39 390,00
21	Immobilisations corporelles (6)	43 300,00	0,00	43 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>82 690,00</b>	<b>0,00</b>	<b>82 690,00</b>

+

**D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE****2 455,64**

=

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES****85 145,64**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	4 500,00		4 500,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	250 000,00		250 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	505 100,00	0,00	505 100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	<b>Recettes d'exploitation - Total</b>	<b>759 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>759 600,00</b>

+

**R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE****0,00**

=

**TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES****759 600,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	12 000,00	0,00	12 000,00
13	Subventions d'investissement	6 000,00	0,00	6 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	18 266,12	0,00	18 266,12
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		82,00	82,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		32 918,00	32 918,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>36 266,12</b>	<b>33 000,00</b>	<b>69 266,12</b>

+

**R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE****0,00**

+

**AFFECTATION AUX COMPTES 106****15 879,52**

=

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES****85 145,64**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5)(6)</b>	<b>268 060,00</b>	<b>226 694,00</b>	
604	Achats d'études, prestations de services	13 500,00	11 000,00	
605	Achats de matériel, équipements et travaux		2 520,00	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie..)	2 100,00	5 000,00	
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	4 000,00	4 000,00	
6064	Fournitures administratives	2 400,00	3 000,00	
6068	Autres matières et fournitures	3 000,00	1 500,00	
607	Achats de marchandises	10 000,00	24 600,00	
6135	Locations mobilières	4 800,00	8 320,00	
61521	Entretien et réparations bâtiments publics	1 000,00	1 000,00	
6156	Maintenance	16 100,00	10 000,00	
6161	Multirisques	3 400,00	0,00	
6168	Autres		500,00	
617	Etudes et recherches	44 500,00	25 400,00	
618	Divers	1 600,00	3 000,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 000,00	500,00	
6226	Honoraires	10 500,00	10 000,00	
6228	Divers		6 000,00	
6231	Annonces et insertions	1 700,00	1 000,00	
6233	Foires et expositions	6 000,00	20 000,00	
6236	Catalogues et imprimés	28 600,00	26 954,00	
6238	Divers	2 200,00	5 000,00	
6241	Transports sur achats	100,00	0,00	
6251	Voyages et déplacements	52 500,00	10 000,00	
6256	Missions	14 500,00	1 000,00	
6257	Réceptions	5 400,00	6 000,00	
6261	Frais d'affranchissement	8 700,00	7 000,00	
6262	Frais de télécommunications	6 400,00	8 100,00	
627	Services bancaires et assimilés	1 700,00	500,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	3 500,00	3 500,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 600,00	6 800,00	
6287	Remboursements de frais	1 800,00	2 800,00	
6288	Autres	10 660,00	10 000,00	
6358	Autres droits	1 700,00	1 700,00	
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	100,00	0,00	
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>437 220,00</b>	<b>496 706,00</b>	
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	170 600,00	193 892,00	
6312	Taxe d'apprentissage	1 600,00	0,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	240,00	139,00	
6333	Participations des employeurs à la format° prof. Continue	2 800,00	0,00	
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	50,00	505,00	
6411	Salaires, appointements, commissions de base	183 500,00	207 645,00	
6412	Congés payés	1 000,00	3 500,00	
6414	Indemnités et avantages divers	1 000,00	0,00	
6415	Supplément familial		0,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	55 000,00	62 075,00	
6452	Cotisations aux mutuelles		0,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	11 200,00	14 370,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	8 650,00	8 280,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 580,00	1 200,00	
648	Autres charges de personnel		5 100,00	
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>		<b>0,00</b>	
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>		<b>100,00</b>	
658	Charges diverses de la gestion courante		100,00	
	<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)</b>	<b>705 280,00</b>	<b>723 500,00</b>	
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)(8)</b>		<b>0,00</b>	

**III - VOTE DU BUDGET**

**III**

**SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES**

**A1**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>57 500,00</b>	<b>3 100,00</b>	
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		100,00	
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	57 500,00	0,00	
678	Autres charges exceptionnelles		3 000,00	
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfices et assimilés (e)(10)</b>		<b>0,00</b>	
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (f)</b>	<b>79,12</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>762 859,12</b>	<b>726 600,00</b>	
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>		<b>32 918,00</b>	
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)</b>	<b>8 000,00</b>	<b>82,00</b>	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	8 000,00	82,00	
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>8 000,00</b>	<b>33 000,00</b>	
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitati</b>		<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>8 000,00</b>	<b>33 000,00</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>770 859,12</b>	<b>759 600,00</b>	

+

<b>RESTES A REALISER 2019 (13)</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>759 600,00</b>
---	-------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	6 000,00	4 500,00	
64198	Autres remboursements	6 000,00	4 500,00	
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, mar	156 800,00	250 000,00	
706	Prestations de services	135 200,00	220 000,00	
707	Ventes de marchandises	20 000,00	30 000,00	
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements, vente d'	1 600,00	0,00	
74	Subventions d'exploitation		0,00	
75	Autres produits de gestion courante	598 400,00	505 100,00	
753	Reversement taxe de séjour	500 000,00	500 000,00	
7588	Autres	98 400,00	5 100,00	
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)</b>		<b>761 200,00</b>	<b>759 600,00</b>	
76	Produits financiers (b)	150,00	0,00	
7688	Autres produits financiers	150,00	0,00	
77	Produits exceptionnels (c)	250,00	0,00	
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	250,00	0,00	
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>761 600,00</b>	<b>759 600,00</b>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)		0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitat		0,00	
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>761 600,00</b>	<b>759 600,00</b>	

+

RESTES A REALISER 2019 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

759 600,00

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	<b>30 000,00</b>	<b>9 500,00</b>	
2051	Concessions et droits similaires	30 000,00	9 500,00	
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>12 500,00</b>	<b>41 500,00</b>	
2182	Matériel de transport		25 000,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		14 500,00	
2184	Mobilier	6 500,00	500,00	
2188	Autres	6 000,00	1 500,00	
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>		<b>0,00</b>	
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	
2314	Constructions sur sol d'autrui		0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	10 000,00	0,00	
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>52 500,00</b>	<b>51 000,00</b>	
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>			<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>		<b>52 500,00</b>	<b>51 000,00</b>	
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section (7)</b>		<b>0,00</b>	
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>		<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>			<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		<b>52 500,00</b>	<b>51 000,00</b>	

+

RESTES A REALISER 2019 (10)

31 690,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

2 455,64

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

85 145,64

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)		6 000,00	
1311	Etat et établissements nationaux		6 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	40 861,21	18 266,12	
1641	Emprunts en euros	40 861,21	18 266,12	
20	Immobilisations incorporelles		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>40 861,21</b>	<b>24 266,12</b>	
10	Dotations, fonds divers et réserves		27 879,52	
10222	F.C.T.V.A.		12 000,00	
1068	Autres réserves		15 879,52	
<b>Total des recettes financières</b>			<b>27 879,52</b>	
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>			<b>0,00</b>	
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>40 861,21</b>	<b>52 145,64</b>	
021	Virement de la section d'exploitation		32 918,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	8 000,00	82,00	
28181	Installations générales, agencements et aménagements div	8 000,00	0,00	
28188	Autres		82,00	
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>8 000,00</b>	<b>33 000,00</b>	
041	Opérations patrimoniales (8)		0,00	
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>		<b>8 000,00</b>	<b>33 000,00</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et ordres)		<b>48 861,21</b>	<b>85 145,64</b>	

+

RESTES A REALISER 2019 (9)	0,00
----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
---	------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>85 145,64</b>
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	<b>DEPENSES</b>	0,00 <sup>a</sup>	0,00	0,00 <sup>b</sup>	0,00 <sup>b</sup>	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	c 0,00	d 0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA

2020

BP

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
CREDITS DE TRESORERIE (1)

A1.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA

IV - ANNEXES  
 ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
 REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
<b>Total général</b>													

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.  
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.  
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).  
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.  
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.  
 (7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser  
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

**CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA**

**BP**

**2020**

**IV - ANNEXES**

**IV**

**A1.2**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**  
**REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et Dettes au 01/01/N				Annuités de l'exercice		ICM de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)		
													Taux d'intérêt
<b>Total général</b>													

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA

BP

2020

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat (5)	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (11)
Exchange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)													
Barrière simple (B)													
Option d'échange (C)													
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)													
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)													
Autres types de structures (F)													
<b>TOTAL GENERAL</b>													

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA

BP

2020

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A1.4

AR PREFECTURE

013-2413#0375-20200709-DEL 13\_2020-DE  
 Regu le 14/07/2020

Structure	Indices sous-jacents			(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	Nombre de produits	% de l'encours	Montant en euros						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Exchange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Exchange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	% de l'encours	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	% de l'encours	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	% de l'encours	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	% de l'encours	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	% de l'encours	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	% de l'encours	Montant en euros						

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA

BP

2020

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turrel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

**CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA**

**BP**

**2020**

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

**A1.5**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales





## IV - ANNEXES

IV

## ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
<b>TOTAL</b>						

(1) Nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès....; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)



## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A4.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	31 690,00	D001 2 455,64	34 145,64

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A4.2

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>45 000,00</b>	<b>III 45 000,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>12 000,00</b>	<b>12 000,00</b>
10222	Dotations, fonds divers et réserves	12 000,00	12 000,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b)(3)</b>		<b>33 000,00</b>	<b>33 000,00</b>
28188	Autres	82,00	82,00
021	Virement de la section d'exploitation	32 918,00	32 918,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>45 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 879,52</b>	<b>60 879,52</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 34 145,64</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 60 879,52</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (6) + 26 733,88</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

Regu le 14/07/2020

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A6

## A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA

BP

2020

IV - ANNEXES

IV

A7

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :		
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés
				Total (4)
	<b>DEPENSES (a)</b>			
	<b>RECETTES (b)</b>			
	<b>Dépenses nettes (a-c)</b>			
	<b>Recettes nettes (b-d)</b>			

013-241300375-20200709-DEL53\_2020-DE  
Regu le 14/07/2020

AR PREFECTURE

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.  
 (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).  
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
 (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.  
 (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.  
 (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.  
 (7) Indiquer le chapitre

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA

BP

2020

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
<b>TOTAL GENERAL</b>																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).  
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.  
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).  
 (5) Taux annuel, tous frais compris.  
 (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.  
 (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).  
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

013-241300375-20200709-DEL632020-DE  
 Regu le 14/07/2020  
 AR PREFECTURE

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA

BP

2020

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

AR PREFECTURE

013-241300375-20200709-DEL63\_2020-DE  
Regu le 14/07/2020

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I=A+B+C-D 0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>II 759 600,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>III 0,00%</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

B1.3

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6743	01	SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT REMY DE PCE	EPIC ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE SAINT REMY DE PCE	Associations	0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



**CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA**

BP

**IV - ANNEXES**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée résistante du contrat de PPP au 01/07/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

AR PREFECTURE
013-241300375-20200709-DEL 63_2020-DE
Regu le 11/07/2020





## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN  
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.



CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA

BP

2020

IV - ANNEXES

IV

C1.1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

AR PREFECTURE

013-241300375-20200709-DEL63\_2020-D  
Regu 14/07/2020

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0	0	0	0	11	
Chargé mission communication	C	0	0	0	0	2	
Conseillère séjour	C	0	0	0	0	7	
Opérateur saisie	C	0	0	0	0	1	
Responsable qualité accueil	C	0	0	0	0	1	
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>11</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA

BP

2020

## IV - ANNEXES

IV

C1.1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2020	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice	Euros		
Agent occupant un emploi permanent (6)				161 000,00		
Chargé mission communication	C	ADM		15 000,00		CDD
Chargé mission communication	C	ADM		8 000,00		CDI
Conseillère séjour	C	ADM		60 000,00		CDD
Conseillère séjour	C	ADM		35 000,00		CDI
Opérateur saisie	C	ADM		22 000,00		CDI
Responsable qualité accueil	C	ADM		21 000,00		CDI
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>161 000,00</b>		

## CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA

BP

2020

## IV - ANNEXES

IV

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

C1.1

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM.: Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Meff du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b° : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**IV - ANNEXES**

**IV**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE  
OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE**

**C1.2**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
Attaché territorial	A	1	65 000,00
Adjoint administratif territorial	C	1	43 396,00
Adjoint du patrimoine territorial	C	1	40 000,00
Adjoint du patrimoine territorial	C	1	43 396,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4</b>	<b>191 792,00</b>

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

## IV - ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS  
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT  
FINANCIER  
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

**IV  
C2**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....  
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);  
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

## IV - ANNEXES

IV

## ARRETE ET SIGNATURES

D

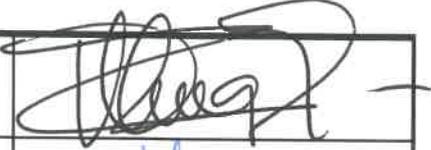
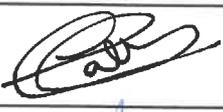
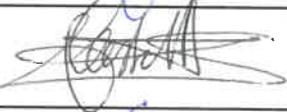
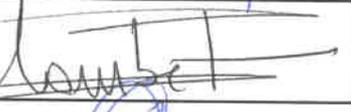
Présenté par le Président,  
A Fontvieille, le 09/07/2020  
Le Président,

Nombre de membres en exercice : 40  
Nombre de membres présents : 39  
Nombre de suffrages exprimés : 40  
VOTES : Pour : 40  
Contre : 0  
Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.  
A Fontvieille, le 09/07/2020

Date de convocation : 03/07/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

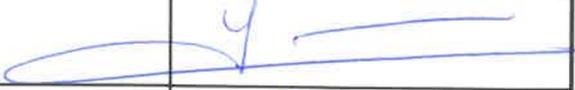
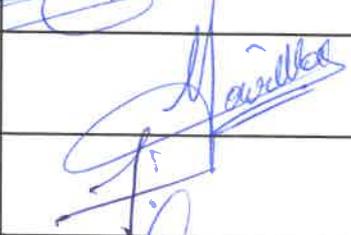
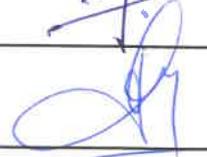
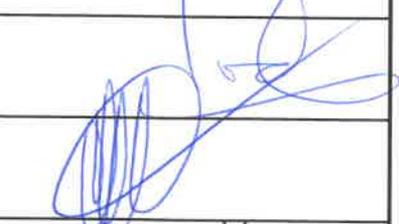
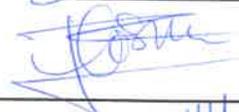
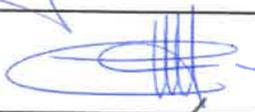
ALI OGLOU Grégory	
ARNOUX Jacques	
BISCIONE Marion	
BLANC Patrice	
BLANCARD Béatrice	
BODY-BOUQUET Florine	
CALLET Marie-Pierre	
CARRE Jean-Christophe	
CASTELLS Céline	
CHERUBINI Hervé	
CHRETIEN Muriel	
COLOMBET Gabriel	
ESCOFFIER Lionel	

## IV - ANNEXES

IV

## ARRETE ET SIGNATURES

D

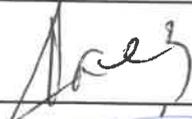
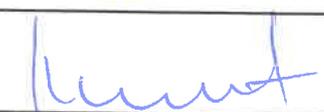
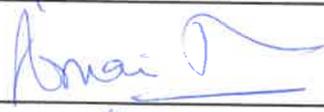
FAVERJON Yves	
FRICKER Jean-Pierre	
GALLE Michel	
GARCIN-GOURILLON Christine	
GARNIER Gérard	
GESLIN Laurent	
JODAR Françoise	
LICARI Pascale	
LODS Lara	
MANGION Jean	
MARECHAL Edgard	
MARIN Bernard	
MAURON Jean-Jacques	
MILAN Henri	
MISTRAL Magali	
MOUCADEL Stéphanie	
OULET Vincent	

## IV - ANNEXES

IV

## ARRETE ET SIGNATURES

D

PELISSIER Aline	
PERROT-RAVEZ Gisèle	
PLAUD Isabelle	
PONIATOWSI Anne	
ROGGIERO Alice	
SANTIN Jean-Denis	
SCIFO - ANTON Sylvette	
THOMAS Romain	
UFFREN Marie-Christine	
WIBAUX Bernard	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ..... et de la publication le .....

A Saint-Rémy-de-Provence, le .....